



EDITO – UNE PAGE SE TOURNE	3
L'ACTU DES CESER	4
CESER Auvergne Rhône-Alpes	4
Acte 1 de l'élaboration du contrat de plan Etat-Région pour la période 2021/2027	4
La décision modificative budgétaire n°1 pour l'exercice 2021	4
Les associations en temps de crise sanitaire : fragilités et résilience	5
L'agriculture face au défi climatique	5
CESER Bretagne	6
Vivre sa jeunesse en Bretagne	6
Adoption de l'Accord d'orientation stratégique Etat Région pour la mise en œuvre du plan de relance en Bretagne et le futur contrat de plan 2021 2027	6
CESER Hauts-de-France	7
Demain, les métiers d'Entraide en Hauts-de-France, comment les favoriser et les rendre attractifs ?	7
CESER Normandie	8
Climat : les enjeux de l'action des collectivités territoriales en Normandie	8
L'accès à la santé et aux soins pour tous en Normandie	8
CESER Pays de la Loire	10
Budget supplémentaire 2021 (BS 2021)	10
L'ACTU DU CESE	11
Filières stratégiques : définir et mettre en œuvre les priorités	11
Projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets	11
Économie et gouvernance de la donnée	12
Le financement des investissements nécessaires pour l'avenir : enjeux et déclinaisons	12
Pour une stratégie d'investissements directs étrangers en France soutenables et responsables	13
Les reconversions professionnelles (SAISINE CFTC)	13
Face au changement climatique, quelle sylviculture durable pour adapter et valoriser la forêt française ?	14
Quelle pêche durable en mer face au changement climatique ?	14
L'école à l'ère du numérique	15
Pour une politique publique nationale de sante environnement au cœur des territoires	15
Améliorer le parcours de soin en psychiatrie	16

EDITO – Une page se tourne

La mandature 2015-2021 du Conseil économique, social et environnemental, présidée par Patrick BERNASCONI, a pris fin le 31 mars 2021. Je salue le travail accompli par les membres qui l'ont représentée durant cette mandature : Pascale COTON, Christine LECERF, Laurence ROGER, Bernard SAGEZ, Joseph THOUVENEL et Bernard VIVIER. Votre capacité à vous emparer de sujets variés et souvent complexes a permis à la CFTC d'exprimer et d'enrichir ses opinions.

La loi organique du 15 janvier 2021 a confié au CESE de nouvelles missions.

Le CESE, en se faisant le fer de lance de la démocratie participative en France, permettra à la parole citoyenne de s'exprimer pour alimenter les travaux de la société civile. Ce rôle, expérimenté lors de la précédente mandature, sera amené à se développer pour faire du CESE le lieu privilégié de la participation citoyenne.

De surcroît, le CESE retrouvera une place de choix dans la vie législative du pays. En effet, lorsque le Premier ministre consultera le CESE sur un projet de loi de sa compétence, il pourra décider de ne pas procéder aux autres consultations prévues par les textes.

Par ailleurs, un volet « déontologie » a été intégré dans la réforme. Notamment, le CESE devra adopter un code de déontologie, les conseillers devront remettre un rapport annuel d'activité publié sur le site de CESE et de déclarer leurs intérêts.

Enfin, la réforme devrait permettre de décloisonner et d'organiser des échanges entre l'échelon national et les organes locaux afin que le CESE puisse se nourrir des expériences et des connaissances territoriales. Dans ce cadre, le CESE pourra associer à ses travaux des représentants de conseils consultatifs placés auprès des collectivités territoriales et notamment les CESER.

Cette réforme va de pair avec une réduction drastique du nombre de conseillers. Ainsi, pour cette nouvelle mandature, le nombre de conseillers passe de 233 à 175 personnes, nommés par leurs organisations respectives. Les nouveaux membres seront répartis en 18 groupes, dont les Présidentes et Présidents seront prochainement désignés. En ce qui concerne la CFTC, quatre membres ont été désignés : Anne CHATAIN, Pascale COTON, Éric HEITZ et Manuel LECOMTE. Leur défi consistera à poursuivre les travaux de revitalisation de notre démocratie dans le contexte d'incertitudes que nous connaissons actuellement.

Eric Heitz
Président du groupe CFTC
Secrétaire Général Confédéral

L'actu des CESER

CESER Auvergne Rhône-Alpes

Pour le groupe CFTC, **Bernard LAURENT, Agathe RUCKA et François GRANDJEAN**

Acte 1 de l'élaboration du contrat de plan Etat-Région pour la période 2021/2027

Le CESER est sollicité pour le premier des trois actes annoncés de l'élaboration du contrat Etat-Région 2021-2027. Ce contrat est imbriqué avec la territorialisation du plan de relance national prévu pour 2021-2022, traduite dans l'accord Etat-Région pour la relance signée le 16 janvier 2021.

Il fait suite à deux contrats 2015-2020 des ex Régions Auvergne et Rhône Alpes désormais fusionnées, qui n'ont fait l'objet d'aucune présentation de bilan d'exécution ni d'aucune évaluation, ce que le CESER déplore.

Dans cet avis rendu en Février 2021, le CESER demande que l'outil contrat de plan soit utilisé dans la plus grande cohérence avec les autres dispositifs d'intervention publique, et avec les contrats passés avec les collectivités infrarégionales. Concernant le contenu du projet de document stratégique, à analyser au fond ultérieurement, il souligne l'importance de le passer au prisme des critères de l'effet levier, du partenariat et de la sélectivité. Il apprécie que tombe le dogme du tout section d'investissement. Il se demande si la présentation de crédits non contractualisés mais valorisés facilite la lecture d'ensemble attendue pour les interventions.

Rapporteur Bernard LAURENT - CFTC Auvergne Rhône Alpes

Pour consulter l'Avis rapport, cliquer [ICI](#)

La décision modificative budgétaire n°1 pour l'exercice 2021

Le CESER est appelé à se prononcer sur une décision modificative budgétaire singulière par son volume de crédits (822 M€ d'autorisations de programme et 528 M€ de crédits de paiement) et par son enjeu relatif à l'urgence de relancer l'activité mise à mal par la crise sanitaire.

Il s'agit pour l'essentiel d'engager le plus rapidement possible des crédits territorialisés du plan de relance national, lui-même soutenu pour une part par l'Union Européenne, et concrétisé par l'accord Etat-Région signé à Lyon le 16 janvier 2021. Ce sont au titre de la territorialisation du plan national de relance 592 M€ d'autorisations de programme et 331 M€ de crédits de paiement, orientés largement vers le réseau ferroviaire et vers trois autres axes majeurs (sur la cohésion, la compétitivité et l'écologie, selon la terminologie de l'Etat).

Compte tenu de la multiplicité des annonces -source de confusion- de plans et programmes pluriannuels différents tous fléchés sur une relance bienvenue en cette période de crise, le CESER, dans cet avis rendu en Février, appelle de ses vœux des tableaux de bord pédagogiques et actualisables précisant clairement les engagements d'autorisations de programme et leur déclinaison en crédits de paiement. Cet effort de clarté favoriserait un meilleur exercice de la démocratie. Le CESER demande une priorisation des actions de l'accord de relance selon leur capacité à générer le plus grand effet de rebond. Une mise en œuvre efficace des crédits passera par une gouvernance régionale forte. Une articulation avec les territoires sera enfin indispensable.

Rapporteur Bernard LAURENT - CFTC Auvergne Rhône Alpes

Pour consulter l'avis, cliquer [ICI](#)

Les associations en temps de crise sanitaire : fragilités et résilience

Dans le cadre de la contribution du CESER « COVID 19 repenser demain, le regard du CESER », différentes pistes de soutien en faveur des associations étaient esquissées dès juillet 2020. Dans les mois qui ont suivi, certaines d'entre elles ont été approfondies, au plus près des difficultés spécifiques rencontrées par les petites associations comptant quelques salariés. Si la crise a mis en évidence l'utilité sociale de celles-ci au cœur des territoires, elle a aussi révélé et amplifié des fragilités structurelles préexistantes qui leur imposent de reconsidérer leurs modes de fonctionnement, notamment dans trois directions :

- Développer leurs fonds propres, et renforcer leurs fonctions financières et de gestion.
- Optimiser et articuler le rôle de chacun au sein des associations.
- S'appuyer sur des relais externes offrant un accompagnement efficace et valorisant à leur action.

L'Etat et les collectivités territoriales doivent mobiliser tous les acteurs qui accompagnent le public et lui rendent des services d'utilité sociale et collective. Les associations en font partie : elles créent un tissu de solidarité, une dynamique territoriale, un climat de bienveillance, qui soutiennent et relient les citoyens entre eux.

Mais pour les mobiliser ou les aider à évoluer, encore faut-il qu'elles existent et soient en capacité de fonctionner. Encore faut-il que leurs dirigeants, leurs bénévoles, leurs salariés aient les outils et les aides nécessaires, en termes de gestion humaine et financière, de recherche de ressources plus ouvertes, de formation, ainsi qu'en termes de reconnaissance de l'intérêt général qu'elles portent. Pour la CFTC, ces associations sont indispensables pour une société plus riche en échanges, plus juste, plus équitable, plus heureuse.

Cette note réfléchit à des pistes pour leur permettre d'assurer ce rôle dans ce contexte de crise, des propositions pour qu'elles puissent mener à bien leurs projets ; pistes et propositions que la CFTC soutient et dont elle souhaite suivre la mise en œuvre opérationnelle nécessaire.

Pour consulter la note, cliquer [ICI](#) – position CFTC p 28

L'agriculture face au défi climatique

En janvier 2020, le Conseil régional a dressé le constat d'une agriculture régionale de plus en plus fréquemment confrontée aux conséquences du changement climatique, fragilisant de nombreuses exploitations. En cause, la multiplication des épisodes sur les dernières années, à l'instar de la sécheresse récurrente ou encore les violents épisodes de grêle en été puis de neige à l'automne 2019. Ces phénomènes ont fortement impacté les exploitants allant jusqu'à remettre en cause la viabilité économique de nombreuses exploitations. Face à la récurrence des aléas climatiques, les interventions exceptionnelles et a posteriori semblent avoir atteint leurs limites, à la fois coûteuses pour la Région et insuffisantes pour les agriculteurs. D'autres pistes sont à envisager, dans le cadre d'une stratégie globale, pour sécuriser les revenus de nos exploitations tout en maintenant et développant notre agriculture.

Dans cet avis adopté en Février 2021, le CESER a donc entrepris de cerner les enjeux liés au changement climatique avant d'étudier les différents moyens envisagés pour répondre aux défis qu'il implique. Différentes échelles mais aussi logiques de réflexion sont indispensables pour élaborer des politiques publiques pertinentes face à un sujet aussi changeant et évolutif.

Il y a un peu plus d'un an, le Conseil Régional saisissait le CESER sur la question de l'assurance - récolte et de sa généralisation auprès des agriculteurs pour couvrir les pertes financières lors d'événements climatiques, et sur les possibilités d'interventions de la Région.

Après plusieurs auditions, la commission a conclu à l'inadaptation d'un tel dispositif au niveau régional, les réponses devant être recherchées au niveau national, voire européen. Au-delà de cette préconisation, nous nous interrogeons toujours sur le « modèle assurantiel ». Il peut difficilement être une réponse face à un risque qui devient de plus en plus élevé, avec des coûts toujours plus lourds et donc des primes qui augmenteront alors qu'elles sont déjà jugées dissuasives. Si la condition de viabilité d'une assurance-dommages est liée à un partenariat public/privé comme évoqué, abondé par des aides publiques à hauteur de 90%, il serait alors plus pertinent de mettre en œuvre un modèle de « sécurité /assurance sociale » plutôt que de solvabiliser une activité privée lucrative.

Il est désormais urgent de repenser et de changer les pratiques et nos comportements. Même si la mutation du système agricole du jour au lendemain est difficile, elle ne peut plus être éternellement repoussée. L'agriculture et l'alimentation sont des biens communs. L'agriculture ne saurait appartenir aux seuls exploitants, surtout lorsque les agriculteurs reçoivent chaque année plus de 9 milliards d'euros d'aides directes publiques et font appel à la solidarité

nationale en cas de coup dur. La gouvernance agricole pourrait être repensée, plus ouverte aux salariés agricoles, mais aussi à l'ensemble de la société civile.

Si le consommateur peut s'orienter encore plus vers des produits bio et locaux, son rôle ne peut plus se limiter à son acte d'achat. Le citoyen-consommateur doit pouvoir participer pleinement à l'orientation de l'agriculture, activité noble de l'aménagement de notre territoire, et à la définition des modes de production, plus ou moins favorable à la création d'emploi, à la qualité de notre alimentation et à l'évolution de l'environnement et du climat.

Ce sont ces mutations qui peuvent redonner à l'agriculture toute sa place dans la société, permettre de sécuriser les revenus de tous les travailleurs de la filière et attirer de nouveaux actifs sur ces métiers.

Pour consulter l'avis, cliquer [ICI](#) – position CFTC p 27

CESER Bretagne

Pour le groupe CFTC, **Annie COTTIER et Daniel CLOAREC**

Vivre sa jeunesse en Bretagne

Les jeunes apparaissent aujourd'hui comme les plus déstabilisés par la crise sanitaire et ses conséquences. La jeunesse est une période charnière où se jouent des étapes essentielles à la construction des parcours, en termes de socialisation en dehors du cadre familial, de décohabitation ou encore d'insertion dans le monde du travail. Autant d'étapes que les mois de confinement, puis le contexte économique et social né de la crise sanitaire, rendent très difficiles.

Le Conseil régional a pris la mesure de cette détresse des jeunes. Dans cet avis publié en mars 2021, le CESER approuve l'engagement volontariste du Conseil régional dans des actions spécifiques et multiformes envers les jeunes en Bretagne.

La CFTC soutient les positions du CESER. Elle insiste pour que soient créées partout les conditions permettant aux jeunes d'être acteurs de leurs parcours de vie, qu'ils soient encouragés à s'engager dans la vie locale.

Cependant elle remarque aussi les effets négatifs de la crise sanitaire pour les jeunes. Pour un certain nombre d'entre eux, celle-ci majore les difficultés existantes en termes de violence familiale, de discrimination, de précarité avec l'arrêt de l'économie, etc. Pour la CFTC il convient de coordonner l'ensemble des dispositifs d'aide, qu'ils soient financiers, sociaux, psychologiques, de les faire connaître, afin de permettre à la jeune génération de limiter les impacts de la crise. Il faudra être innovant tant la crise a su révéler les besoins en terme de formation, d'insertion, d'emploi, d'inclusion, de logement, de lien social, de citoyenneté, de vie culturelle et de santé

Par ailleurs la CFTC soutient le programme « Pass Classes », souhaite la pérennité de ce budget : la CFTC ne doute pas de l'engagement du conseil régional pour développer sur le long terme ces activités, ouvrant ainsi le littoral au plus grand nombre.

La CFTC reconnaît l'envie des jeunes de se rendre utiles tout en entendant les associations dire leur difficulté à amener ces mêmes jeunes à s'y investir. Les préconisations du rapport du CESER Les défis de la vie associative en Bretagne pourraient aider la Bretagne à résoudre ces difficultés.

Pour consulter l'avis, cliquer [ICI](#) – position CFTC p 14

Adoption de l'Accord d'orientation stratégique Etat Région pour la mise en œuvre du plan de relance en Bretagne et le futur contrat de plan 2021 2027

Le Contrat de plan Etat-Région (CPER) est un document par lequel l'Etat et la Région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuel de projets structurants et prioritaires pour le développement et l'aménagement territorial équilibré de la Bretagne. Les discussions sur le CPER 2021-2027 ont été initiées à l'automne 2019 avec les collectivités avant d'être interrompues par la crise sanitaire au printemps 2020. Les CPER en construction ont alors été identifiés comme l'un des leviers de la relance post-crise dans les territoires. En Bretagne, la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) a travaillé à deux reprises sur cette convergence entre plan de relance et CPER. C'est dans ce contexte qu'un « Accord d'orientation stratégique Etat-Région » a été présenté en session du Conseil régional le 17 décembre 2020, puis formellement signé avec l'Etat le 18 février 2021. Le CESER regrette que, faute de temps, son assemblée n'ait pas été saisie sur ce projet d'Accord d'orientation stratégique avant son adoption par le Conseil régional.

La CFTC n'a pas suffisamment retrouvé les 5 grands défis définis par la CTAP devant répondre à la fois au dispositifs de relance et aux engagements du CPER à plus long terme. Il conviendrait de reprendre au plus vite les discussions sur ces sujets avec tous les acteurs concernés. La CFTC salue l'ambition et le niveau d'investissement s'inscrivant en cohérence avec le Pacte d'accessibilité et le contrat d'action publique pour la Bretagne. L'inquiétude de la CFTC se situe davantage sur la nécessité de coordination entre l'Etat et la Région au niveau du plan de relance.

Par ailleurs, la CFTC aurait apprécié avoir un bilan stratégique, politique et financier de l'exécution du CPER 2015-2020. En effet, le nouveau CPER ne peut être une juxtaposition d'actions sans qu'une évaluation de l'avancée des objectifs fixés lors du précédent plan ne soient analysés afin d'être au plus près des besoins de la population de la région.

Pour la CFTC un débat avec la société civile organisée aurait pu faire évoluer les priorités des différents défis, tant les enjeux de formation, culture, insertion, emploi, égalité femmes-hommes relégués en fin de liste, sont immenses. La redéfinition de l'« équilibre territorial » mériterait un vrai débat démocratique car n'est-ce pas là un enjeu du bien vivre ensemble en Bretagne ?

Il pourrait aussi être utile de revoir les objectifs de la Breiz COP au prisme de la crise sanitaire afin que l'ambition régionale soit en phase avec la situation inédite que nous connaissons. La Bretagne s'est dotée d'outils de développement il serait dommage de ne pas les utiliser.

Pour la CFTC il convient de faire œuvre de pédagogie face à tous les dispositifs qui s'encroisent et peuvent paraître antagonistes. Leur complexité de mise en œuvre, la difficulté même parfois d'en connaître l'existence nécessite une bonne communication auprès des porteurs de projets et de l'ensemble des acteurs concernés. Cela conditionne la réussite des engagements financiers inscrits dans le cadre de cet accord. Elle est cependant inquiète sur les moyens nécessaires au déploiement d'une telle ingénierie.

Pour consulter l'avis, cliquer [ICI](#) – position CFTC p 12

CESER Hauts-de-France

Pour le groupe CFTC, **Alain MELCUS, Bernard LESNE, Ghislaine FRUIT, Suzanne LALEUW et Marianne COULON**

Demain, les métiers d'Entraide en Hauts-de-France, comment les favoriser et les rendre attractifs ?

A la faveur de l'allongement de l'espérance de vie conjugué à la décline du nombre des naissances, la part des personnes âgées et très âgées est appelée à s'affirmer encore au cours des prochaines décennies. La région Hauts-de-France n'échappe pas à cette tendance. Dans ce rapport-avis adopté en mars 2021, le CESER a souhaité se pencher en utilisant le vocable « métiers d'Entraide » sur les professionnels de l'aide à domicile intervenant auprès des personnes âgées en perte d'autonomie qui exercent une fonction d'accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne.

Ces métiers, qui permettent ce maintien à domicile, font face à des conditions d'emploi telles qu'elles constituent bien souvent un obstacle au recrutement et au développement de ce secteur pourtant essentiel au bon fonctionnement de notre société.

Ce rapport-avis du CESER apporte, selon deux scénarios d'évolution possibles, des préconisations concrètes, immédiatement applicables dans le système de prise en charge actuel ou bien à envisager dans le cadre d'une vaste réforme de fond.

La CFTC a soutenu pleinement l'avis qui souligne les problématiques du vieillissement de la population : la prise en charge des personnes âgées ainsi que celles en perte d'autonomie et leur corollaire, les conditions de travail des personnes affectées à leur service.

Ces emplois sont mal connus et reconnus, peu valorisés, précaires et mal rémunérés. Alors que l'exigence de compétences techniques et humaines va toujours en augmentant, on constate que ces travailleurs n'accèdent que très rarement -et dans de mauvaises conditions- à la formation. La prévention des maladies et des inaptitudes professionnelles reste encore largement théorique alors que cette population de travailleurs est particulièrement affectée après 50 ans.

Le tableau dressé par ce rapport-avis est relativement sans surprise. L'intérêt de la démarche est d'avoir mis noir sur blanc des constats sombres du point de vue des avancées sociales et d'éclairer la situation par des propositions démontrant que le progrès peut être rapidement là si on le veut.

Pour consulter l'avis, cliquer [ICI](#) – position CFTC p 78

CESER Normandie

Pour le groupe CFTC, **Valérie RUBA-COUTHIER et Arnaud FOSSARD**

Climat : les enjeux de l'action des collectivités territoriales en Normandie

L'enjeu est mondial, mais les solutions seront locales. Ainsi, les collectivités normandes ont une responsabilité particulière pour contrer la hausse annoncée des températures. Dans cet avis rendu en décembre 2020, le CESER s'est donc livré à une lecture « climatique » des politiques publiques : le résultat fait apparaître beaucoup d'interrogations et un manque flagrant de transversalité. De nouvelles orientations sont à prendre si l'on souhaite atteindre la neutralité carbone en 2050.

La CFTC salue le travail de la commission, ainsi que l'engagement de ses membres et de son rapporteur. A travers cette étude et compte tenu de la situation sanitaire dans laquelle nous évoluons, des incertitudes qui pèsent sur l'avenir social, économique, et climatique, le groupe CFTC tient à rappeler que nous ne pouvons pas opposer le climat, la baisse des gaz à effet de serre et les enjeux climatiques, à l'Homme et à son devenir. La question n'est pas d'opposer le climat et l'économie mais de les rendre complémentaires et indissociables dans leur mise en œuvre. Les mois de confinement généralisé nous ont prouvé qu'un changement des comportements humains est possible, indispensable et désormais rendu inéluctable. Nous avons mis en place des circuits de recyclage, sans en connaître forcément la finalité. Les 2 questions que nous devrions peut-être nous poser sont certainement : « Devons-nous continuer à produire et à créer des besoins qui finiront par nous nuire ? », « Ce qui n'est pas recyclable doit-il continuer à être produit ? » Ainsi, entre les politiques d'atténuation qui « cherchent à éviter l'ingérable » et les politiques d'adaptation qui veulent « gérer l'inévitable », le groupe CFTC milite pour une approche globale et raisonnée, incitative, voire coercitive si besoin. Il n'est plus temps de se demander comment intégrer les enjeux climatiques dans la politique régionale, il n'est plus temps non plus pour la région de se contenter de lister les actions à mettre en place, etc. Le temps de l'action est venu !

Pour consulter l'Avis, cliquer [ICI](#) – position CFTC p48

L'accès à la santé et aux soins pour tous en Normandie

Depuis des années, l'accès aux soins se complexifie en France et la question est d'autant plus prégnante en Normandie, dont le bilan de santé est globalement défavorable. Si l'on y ajoute une population vieillissante et des déserts médicaux qui s'accroissent, on comprend mieux le cri d'alarme du CESER, notamment dans cette étude rendue en décembre dernier, à l'attention de l'Etat : mettre en œuvre un plan de rattrapage spécifique pour la Normandie. Le CESER de Normandie est conscient que ses préconisations viennent s'ajouter à un cortège très nourri de recommandations formulées par nombre d'organismes, fédérations et experts de la santé dans toutes ses composantes.

Parce qu'il est vital et urgent que l'accès aux soins soit enfin une priorité en Normandie. Parce que la pandémie que nous vivons depuis plusieurs mois a mis à mal notre système de santé et a révélé un peu plus ses failles. Parce que depuis plus de 20 ans, la fermeture de lits hospitaliers est constante tout comme la diminution des moyens des établissements de santé.

Nul besoin de rappeler que la situation sanitaire liée au COVID a mis en évidence la nécessité de relocaliser les décisions, de revoir le fonctionnement des ARS. Les élus locaux doivent pouvoir prendre leur place entre les agences régionales et le ministère de la santé. Les élus locaux doivent pouvoir faire émerger des solutions adaptées à chaque configuration territoriale, bien loin de l'uniformité jusqu'alors privilégiée sans pour autant s'affranchir d'une régulation nationale. Comme il est dit dans cet avis : « La forme importe peu, le projet seul est essentiel » et le groupe CFTC rajouterait pour conclure : seuls les résultats comptent !

Pour consulter l'étude, cliquer [ICI](#) – position CFTC p60

Enseignement supérieur et recherche en Normandie : une force d'attraction à développer

Pour le secteur de l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) normand, l'après-crise sanitaire sera-t-elle différente de l'avant ? Il faudra bien sûr panser les plaies, notamment face à la paupérisation de milliers d'étudiants, mais sur le plan stratégique les priorités d'action n'ont guère évolué : à savoir muscler la communication et se démarquer de la concurrence. Il y a du travail, mais le potentiel est là. Dans ce rapport adopté en mars dernier, le CESER avait souhaité se saisir de ce sujet en établissant un état des lieux de ses domaines d'attractivité afin d'avoir la vision la plus réaliste possible de la situation et de pouvoir pointer les atouts et les faiblesses de l'ESR. La crise sanitaire a pu être un révélateur de ces derniers, amplifiant certains constats, bouleversant le panorama de l'ESR et révélant certaines difficultés.

La loi de programmation pluriannuelle de la recherche pour les années 2021-2030, promulguée en décembre 2020 a pour ambition que « la France devienne l'un des pays les plus attractifs au monde par l'excellence de son accueil et de sa recherche ». Dix ans pour devenir une puissance mondiale ? 2030 ? Une éternité alors que la Normandie ne compte déjà plus que 1800 doctorants actuellement en thèse. La crise sanitaire n'a fait que révéler, amplifier, les situations de précarités que connaissent les étudiants.

Parmi les nouveaux doctorants, seuls 126 bénéficient cette année d'un soutien régional ou Chaires, et plus de 42% des étudiants ne bénéficient pas d'ordinateur personnel. A Rouen, c'est plus de 3000 étudiants aidés depuis la rentrée de septembre 2020. Près d'un étudiant sur trois déclare renoncer régulièrement aux soins, en partie pour des raisons financières.

La poursuite des études pour certains se pose. Les étudiants en thèse, arrêtée pendant le confinement, pourront-ils bénéficier d'une prolongation ? La réponse a déjà été apportée par certaines collectivités comme la Région Normandie qui prolongera les contrats doctoraux au moins pour les 3èmes années mais cela n'hypothéquera-t-il pas les contrats post doctoraux ?

Pour renforcer l'attractivité de l'Enseignement Supérieur et la valorisation de la Recherche au bénéfice du territoire, il faut renforcer les sites institutionnels et rendre les réseaux sociaux plus attractifs. Permettre à l'ESR Normand d'offrir de réelles capacités d'embauche avec des salaires revalorisés pour sa jeunesse avec des spécialisations sont autant d'éléments d'attractivité et de perspective pour les établissements supérieurs Normands.

Le Groupe CFTC ne peut s'empêcher de faire un parallèle avec les auditions passées : parier sur l'avenir de l'hydrogène, c'est devoir en premier lieu mettre à disposition très rapidement des formations d'où sortiront des étudiants Normands capables de développer une stratégie unique, mais aussi de conserver nos talents dans notre territoire et finalement, de participer au rayonnement de la Normandie. La CFTC croit en sa jeunesse et sait que notre jeunesse Normande, ne demande qu'à se projeter dans un avenir où elle trouvera sa juste place.

Pour consulter le rapport, cliquer [ICI](#)

CESER Pays de la Loire

Pour le groupe CFTC **Gilles LATOURNERIE, Isabelle PAUL-BOUMARD et Marc de JACQUELOT**

Budget supplémentaire 2021 (BS 2021)

Le budget 2021 est fortement impacté par le contexte économique, social et sociétal fragilisé suite à la crise sanitaire. Les actions engagées pour faire face à la crise et réussir la relance en 2021, conjuguées aux changements législatifs en matière de financement des régions, ont pour effet de bouleverser significativement les agrégats les plus structurants.

La Région a initié des plans d'urgence (mars 2020) et de relance (juillet 2020) qui ont fait l'objet d'une contribution du CESER du 26 juin 2020. Des mesures complémentaires ont été prises également dans le cadre du BP 2021.

Les efforts financiers de la Région dédiés à ces plans se cumulent aux mesures annoncées au plan européen et par le gouvernement français. A la date du présent avis, adopté en mars 2021, le climat d'incertitude qui entoure encore la mise en œuvre de ces plans dont les effets sont encore difficiles à cerner tant en termes de retombées financières pour la Région des Pays de la Loire qu'en termes de calendrier.

A la date du présent avis, pour la CFTC, il paraît important de souligner le climat d'incertitude qui entoure encore la mise en œuvre de ces plans et dont les effets sont encore difficiles à cerner tant en termes de retombées financières pour la Région des Pays de la Loire, les salariés et les entreprises qu'en termes de calendrier et d'efficacités. Ces bouleversements significatifs, qui jalonnent le plan d'urgence et de relance, ont des impacts financiers très importants. Ces plans pourraient produire des effets sur 18 mois, sachant qu'ils se traduisent par des crédits de paiement qui s'étaient sur les années 2020 et 2021.

Alors que la pauvreté s'accélère, la sécurité pour les ligériens n'est-elle pas celle qui doit prioritairement être menée en matière d'emploi, de pouvoir d'achat, et de logement ?

Pour la CFTC il est important de ne pas oublier les « derniers de cordées ». Ce n'est donc pas la destination de ce Voyage au sommet de la Covid qui compte, mais plus encore le chemin qu'il emprunte, gages de réussite autour de ces détours pour contrecarrer les effets dévastateurs d'un labyrinthe économique, social et sociétal autour de cette crise sanitaire.

Pour consulter l'Avis, cliquer [ICI](#)

L'actu du CESE

Filières stratégiques : définir et mettre en œuvre les priorités

La crise sanitaire a mis en lumière les sujets d'indépendance, de souveraineté, de maîtrise et donc de filières stratégiques. Cet avis adopté le 13 janvier dernier, a pour objectif de définir des critères permettant de qualifier une filière de "stratégique" et de définir sa mise en œuvre. Le CESE identifie ainsi quatre objectifs qui aideront à qualifier une filière de « stratégique », assortis de critères d'évaluation. Par ailleurs, le Conseil s'attache au rôle de l'Etat et des différents acteurs afin de définir et mettre en œuvre une véritable stratégie de filières industrielles permettant d'anticiper et de se projeter sur le long terme. Les quatorze préconisations de cet avis permettront, en s'appuyant sur les filières stratégiques, de reconstruire une politique industrielle française ambitieuse.

Aujourd'hui, la crise sanitaire ne fait que confirmer l'impérieuse nécessité de prendre en compte à la fois les nouvelles technologies, l'environnement, la robotique, mais aussi la place de l'humain dans la production.

Nos modes de vie sont bouleversés par la situation sanitaire. Il nous faut arrêter cette fuite en avant de la désindustrialisation et donc définir nos priorités en matière de filières. C'est pourquoi le groupe CFTC soutient de nombreuses préconisations de cet avis, notamment le premier objectif qui stipule de renforcer la souveraineté économique de notre pays. Il s'agit d'identifier les filières qui permettent de l'atteindre en tenant compte des besoins sociaux et donc vitaux pour tous.

De même, la CFTC soutient la préconisation qui propose de développer la GPEC au regard des filières essentielles retenues. La formation professionnelle sera donc un enjeu primordial dans le cadre du commissariat au plan. Enfin, pour aboutir à du concret, il est nécessaire de construire un écosystème favorable, efficient et en cohérence au niveau des décideurs.

La CFTC a voté avec conviction cet avis.

Suivi par Joseph THOUVENEL

Pour consulter l'avis, cliquez [ici](#) – [Position CFTC](#)

Projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Cette thématique est régulièrement abordée par le CESE : le Conseil a, en effet, rendu un grand nombre d'avis sur la politique climatique, ainsi qu'une résolution au printemps dernier, dans lesquels il a indiqué que la France ne se situe pas sur les trajectoires prévues. En effet, il faudrait tripler le rythme annuel de réduction des émissions pour les diviser par six d'ici 2050.

Les nombreuses mesures du projet de loi, en général pertinentes, restent souvent limitées, différées, ou soumises à des conditions telles que leur mise en œuvre à terme rapproché est incertaine. Par cet avis, le CESE formule des préconisations portant sur :

- L'adéquation des mesures annoncées dans le projet de loi au respect des trajectoires prévues de réduction des émissions de gaz à effet de serre à 2030 et de neutralité carbone en 2050 ;
- La cohérence de ces mesures avec les politiques de réduction des inégalités ;
- Les conditions de gouvernance et financements, notamment permettant une mise en œuvre de ces mesures.

La CFTC approuve l'avis proposé par le CESE ainsi que l'ensemble de ses préconisations visant à lutter plus efficacement contre le réchauffement climatique. La CFTC appuie notamment les préconisations concernant la formation des travailleurs, les transports ou encore la rénovation énergétique des bâtiments. Il est, en effet, indispensable de veiller à la réduction des inégalités sociales afin de relever aussi le défi d'un risque avéré d'injustice climatique.

Pour la CFTC, l'échelon européen est l'échelon majeur pour continuer à construire des normes environnementales, ainsi que des politiques agricoles ou aéronautiques, pièces maîtresses dans la politique environnementale.

Tout cela demande des investissements matériels, financiers et humains. De même, une forte mobilisation et accompagnement des collectivités et de l'Etat sont nécessaires dans un agenda contraint et dans un moment de crise économique et sociale majeure. La CFTC a voté l'avis.

Suivi par Joseph THOUVENEL

Pour consulter l'avis, cliquez [ici](#) – [Position CFTC](#)

Économie et gouvernance de la donnée

Le développement massif des données et de leur exploitation offre un champ considérable d'opportunités économiques, d'accroissement des connaissances tout en transformant les enjeux industriels. Parallèlement, ces évolutions génèrent une lutte mondiale implacable, pour la possession, la gouvernance et l'appropriation des données. Dans cet avis, adopté le 10 février 2021, le CESE fait état des principaux défis de gouvernance et de régulation de l'économie de la donnée. Le Conseil formule des propositions pour qu'ils soient affrontés. En particulier, si la France dispose d'atouts institutionnels, industriels et de recherche, le CESE estime qu'elle doit les renforcer par des coopérations accélérées et solides au sein de l'Union européenne, dans un dialogue nourri avec les acteurs.

La donnée est devenue aujourd'hui un bien inestimable. Pourtant son utilisation, si elle n'est pas contrôlée met aussi en péril la protection de notre vie privée. C'est pourquoi, cet excellent avis essaie d'objectiver la nécessaire obligation de mettre en place des règles en matière de protection de nos données : c'est la gouvernance qui doit permettre d'éviter dérives et utilisations frauduleuses.

La CFTC partage une grande partie de ces préconisations. En particulier, celles concernant des mesures qui garantiraient les libertés et le respect de la vie privée ainsi qu'une protection de nos entreprises. De même, la Confédération partage et soutient particulièrement les préconisations portant sur la formation tout au long de la vie. La CFTC a voté cet avis.

Suivi par Joseph THOUVENEL

Pour consulter l'avis, cliquez [ici](#) – [Position CFTC](#)

Le financement des investissements nécessaires pour l'avenir : enjeux et déclinaisons

Dans cet avis adopté le 24 février 2021, le CESE estime qu'il est nécessaire d'investir massivement et rapidement sur les secteurs stratégiques afin d'améliorer les perspectives d'avenir de la France. Pour cela, il faut profiter des conditions d'emprunts favorables. Ces investissements doivent permettre d'une part d'atteindre les objectifs en matière de lutte contre le changement climatique, et d'autre part de stimuler l'activité économique tout en mettant le bien-être des citoyens au cœur de l'action publique. Le rôle de l'Etat-stratège, son impulsion soutenue en faveur des filières de rupture, l'accroissement des financements mobilisés pour la rénovation thermique des bâtiments, l'orientation de l'épargne des ménages vers les entreprises, sont quelques-unes des préconisations que contient l'avis.

La CFTC, ne peut que soutenir ces préconisations de bon sens. A juste titre, l'avis fait un focus sur la création d'une filière industrielle consacrée à l'hydrogène et à son extraction sans empreinte carbone supplémentaire. Le choix de la France d'investir dans une filière novatrice, tout en favorisant la transition écologique et l'indépendance énergétique de notre pays, doit nous permettre de redevenir maître d'œuvre dans une nouvelle filière d'excellence. Nous espérons que l'Europe soutiendra le projet français en développant des synergies sur l'ensemble du continent afin d'assurer son indépendance énergétique. Le second focus sur l'immobilier concerne directement tous nos compatriotes. Nous approuvons l'effort demandé aux pouvoirs publics de s'investir dans la réhabilitation des friches industrielles. De même, le renforcement des dispositifs mesurant l'impact et l'efficacité des investissements est une nécessité. Faciliter le parcours de rénovation des copropriétés est également une voie à approfondir afin notamment d'éradiquer l'insalubrité immobilière.

La CFTC a voté l'avis.

Suivi par Joseph THOUVENEL

Pour consulter l'avis, cliquez [ici](#) – [Position CFTC](#)

Pour une stratégie d'investissements directs étrangers en France soutenables et responsables

Le volume des investissements directs étrangers (IDE) constitue un indicateur d'attractivité économique de notre pays. L'enjeu pour notre pays n'est pas négligeable puisque son apport est estimé pour 2018 à 1 323 projets à l'origine de 30 000 emplois créés. Les IDE, s'ils sont durables et responsables, apparaissent comme un outil indispensable de la relance économique de notre pays. Dans cet avis adopté le 23 mars 2021, les préconisations du CESE concernent le niveau national et supranational. Promouvoir un cadre clair d'investissement donnant la priorité au long terme, favoriser le développement durable et rechercher l'harmonisation des règles du jeu fiscales et commerciales tel est le triptyque sur lequel repose ses propositions.

La CFTC approuve l'ensemble des préconisations présentés dans cet avis : celui-ci dessine les pistes d'une indispensable stratégie durable et responsable, dans le cadre des investissements directs étrangers. En particulier, la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et fiscaux est indispensable. Il est donc nécessaire et urgent de faire évoluer les règles de l'OMC, mais aussi celles en vigueur au sein de l'Union Européenne. A cet effet, l'Europe doit adopter des dispositions pour mieux contrôler les acquisitions d'actifs stratégiques, tout comme il est nécessaire de savoir si un acquéreur étranger bénéficie d'aides ou de subventions. De même, le projet européen, d'assiette commune consolidée d'impôt sur les sociétés, doit également être soutenu.

Enfin, nous approuvons la préconisation qui vise à l'obligation de nommer des administrateurs salariés au conseil d'administration ou de surveillance des entreprises afin d'améliorer leur gouvernance.

La CFTC a voté l'avis.

Suivi par Joseph THOUVENEL

Pour consulter l'avis, cliquez [ici](#) – [Position CFTC](#)

Les reconversions professionnelles (SAISINE CFTC)

Cet avis, adopté le 23 mars 2021, évoque dans toute sa complexité le contexte dans lequel s'inscrivent les reconversions professionnelles. Les licenciements collectifs reviennent au premier plan de l'actualité sociale. Dans ces circonstances, la question des reconversions professionnelles prend un relief particulier. Ainsi, cet avis cherche à identifier les transformations économiques, techniques, écologiques, sociodémographiques de l'activité auxquelles elles doivent répondre. Il présente ensuite les dispositifs d'accompagnement et de formation, collectifs et individuels, qui peuvent être mobilisés dans les reconversions professionnelles. Il s'interroge sur leur temporalité, leur complémentarité et leur cohérence d'ensemble, tout en cherchant des voies d'amélioration dans un objectif d'anticipation des transformations structurelles de l'activité. A cet égard, il souligne l'intérêt de renforcer l'exercice de prospective générale des emplois, des métiers et des qualifications.

La CFTC, soucieuse de placer la personne au centre de la vie économique, a depuis plus de quinze ans énoncé des propositions sur le « statut du travailleur » : il s'agit de l'ensemble des mesures permettant d'accompagner les travailleurs face aux mutations des technologies, des métiers, des compétences, des qualifications, de l'emploi, dans un cadre où la préoccupation climatique et écologique grandit. Ces propositions ont, depuis, été reprises dans nombre de textes normatifs, notamment en matière de formation et d'apprentissage, comme par exemple l'entretien professionnel, le conseil en évolution professionnelle, le compte personnel de formation. De même, le tout récent dispositif « Transco » (transitions collectives), que la CFTC a souhaité et aidé à naître, en fait partie. Ces différents dispositifs souvent complexes doivent pouvoir être simplifiés sans être réduits, l'évaluation de certains d'entre eux méritant d'être faite.

La CFTC approuve l'ensemble des préconisations de cet avis. C'est en s'intéressant à la personne plus qu'au statut qu'elle occupe à un moment donné que l'on accordera à chacun la sécurité professionnelle et qu'on l'accompagnera dans ses changements d'emploi, subis ou souhaités selon les circonstances.

Rédigé par Bernard VIVIER

Pour consulter l'avis, cliquez [ici](#)

Face au changement climatique, quelle sylviculture durable pour adapter et valoriser la forêt française ?

Face au changement climatique, les forêts françaises, hexagonales et ultramarines, ainsi que ceux qui les gèrent ont un double enjeu à relever : contribuer de manière significative à son atténuation en captant et stockant du carbone tout en s'adaptant à celui-ci afin de préserver les écosystèmes forestiers et de continuer à produire du bois.

Dans cet objectif, la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation propose des actions concrètes et pragmatiques en s'appuyant sur l'expérience des acteurs du secteur de la forêt.

Des différentes propositions que contient l'avis et qu'elle approuve, la CFTC porte une attention plus particulière aux formations professionnelles, initiales et en alternance : celles-ci doivent mieux être développées qu'elles ne le sont. Les métiers forestiers exigent une expertise technique, des connaissances administratives et financières. Il doit être proposé des formations permettant aux salariés de maintenir cette expertise, laquelle doit être valorisée sur le plan salarial. Cette préconisation prône aussi un dispositif d'aide à l'installation comparable à ce qui se fait dans la branche agricole, dispositif que nous approuvons.

Les forêts primaires en France sont exceptionnelles et porteuse d'une belle biodiversité. Il faut donc préserver nos forêts et inscrire nos actions en ce sens dans un cadre européen. La protection du domaine forestier guyanais est de ce fait une priorité.

Le groupe CFTC a voté cet avis.

Suivi par Laurence ROGER

Pour consulter l'avis, cliquez [ici](#) – [Position CFTC](#)

Quelle pêche durable en mer face au changement climatique ?

Les milieux marins souffrent du changement climatique qui s'amplifie : ils se réchauffent et s'acidifient risquant d'annihiler les services vitaux qu'ils rendent à l'humanité.

Pour la pêche française, il s'agit de diminuer significativement ses émissions de gaz à effet de serre et de contribuer à préserver les ressources halieutiques et les écosystèmes. C'est en devenant ainsi véritablement durable, qu'elle pourra continuer à générer des activités économiques essentielles pour de nombreux territoires hexagonaux et ultramarins, et à fournir aux consommateurs des produits frais, de saison et locaux. Dans cet avis rendu le 29 mars dernier, le CESE formule des préconisations concernant tous les acteurs : professionnels des filières, pouvoirs publics, organismes scientifiques, associations de protection de la nature et de consommateurs, jusqu'aux consommateurs eux-mêmes.

Le groupe de la CFTC approuvent les 14 préconisations présentées, pour « rendre la pêche en mer durable face au changement climatique. » Lutter contre une pêche illégale qui se pratique notamment en outre-mer. Pour cela il faut renforcer fortement les moyens de contrôle et les étendre à tous les surfaces maritimes qui subissent des pillages intensifs. (Eaux guyennaises, autour des îles Crozet et des Kerguelen, Polynésie française, etc.).

Recycler La flotte vieillissante et polluante pour laisser la place à des bateaux efficaces qui répondent aux normes de respect de l'environnement et contribuent à lutter contre le changement climatique.

Renforcer la formation initiale et continue des pêcheurs. Assurer une allocation conséquente des quotas aux pêcheurs qui s'installent et qui remplissent le cahier des charges européen d'une pêche vertueuse et sélective.

Adopter une politique de consommation réfléchie et saisonnière du poisson. S'assurer de la provenance du poisson proposé à l'étal, c'est prendre le temps de lire les informations que tout poissonnier doit indiquer.

Le groupe CFTC a voté favorablement l'avis.

Suivi par Laurence ROGER

Pour consulter l'avis, cliquez [ici](#) – [Position CFTC](#)

L'école à l'ère du numérique

Le fonctionnement de l'école s'est trouvé bouleversé par la crise sanitaire liée à la Covid 19. Fermeture des lieux d'enseignement, changement des relations au sein de la communauté éducative n'ont pas toujours permis d'assurer la « continuité pédagogique », malgré la mise en place et l'utilisation massive des outils numériques.

Les fractures numériques des élèves se sont ajoutées pour certains, à des conditions sociales difficiles préexistantes et aggravées par le confinement. De même, certaines enseignantes et enseignants, faute d'équipements, de formation, et de préparation à l'enseignement avec le numérique, n'ont pas pu réaliser pleinement leurs missions.

Les préconisations de cet avis, rendu le 25 mars dernier, promeuvent un usage des outils et contenus numériques éducatifs, raisonné, durable, éthique et inclusif.

Durant le confinement du printemps 2020, une grande partie des enseignants se sont trouvés dans l'obligation de s'autoformer, pour être en capacité de préparer des cours à distance. Certains n'avaient pas de matériel informatique correct.

Le numérique doit avoir une place prépondérante dans la formation initiale et continue des enseignants : compréhension des enjeux de la culture et de la citoyenneté numériques, connaissance des outils numériques, des contenus numériques.

La reconnaissance de la maîtrise de connaissance et de compétence numériques par une attestation à l'entrée dans la profession est également une préconisation pertinente. Les outils numériques mis à disposition sont malheureusement sous-utilisés car les enseignants ne sont pas tous dotés de cette maîtrise.

Le groupe CFTC craint que la prime substantielle ne permette pas de financer, même en partie, l'acquisition de matériels informatiques et de connexion internet par l'enseignant. Pour le groupe CFTC

Chaque enseignant, comme tout salarié faisant du télétravail, devrait se voir mettre à disposition un ordinateur portable par l'établissement de rattachement car c'est un outil indispensable à son métier tant pour la partie administrative que pour la partie pédagogique de son métier et pas seulement en distanciel.

Le groupe CFTC a voté positivement cet avis.

Suivi par Pascal COTON

Pour consulter l'avis, cliquez [ici](#) – [Position CFTC](#)

Pour une politique publique nationale de santé environnement au cœur des territoires

La crise sanitaire liée à la zoonose COVID-19 interpelle sur l'interdépendance écosystémique entre santé humaine, santé animale et végétale, santé des milieux, dérèglement du climat et effondrement de la biodiversité. Elle souligne la pertinence du concept « One health, une seule santé » de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les inégalités sociales, territoriales et de genre aggravent les vulnérabilités.

Dans cette résolution adoptée le 29 mars 2021, le CESE a ainsi souligné la nécessité de passer de la prise en charge médicale de la maladie, centrée uniquement sur les soins, à une approche plus globale de la santé. Il a également appelé à renforcer la prévention et à en faire un des objectifs prioritaires et transversaux des politiques publiques, au-delà de la politique de santé. Il a enfin plaidé pour une action plus résolue contre les inégalités sociales, territoriales et de genre en matière de santé liées à l'environnement.

Le Groupe CFTC soutient cette résolution. Pour prioriser une approche globale de la santé comme le demande l'OMS, il est nécessaire de décroiser la santé, l'accompagnement social et médico-social. De même, il faut renforcer la prévention et en faire une priorité transversale de toutes les politiques publiques. La CFTC souhaite attirer l'attention sur les populations les plus vulnérables qui sont les plus touchées en matière de dégradation de santé environnementale, tout comme sur l'urgence d'avoir des actions contre les inégalités sociales territoriales en matière de santé liées à l'environnement.

Dans cette résolution, le CESE pose des interrogations essentielles auxquelles il faudra répondre dans un prochain avis. La CFTC approuve la démarche et y participera pleinement.

Suivi par Pascale COTON

Pour consulter la résolution, cliquez [ici](#) – [Position CFTC](#)

Améliorer le parcours de soin en psychiatrie

En France, une personne sur cinq souffre de troubles mentaux. Les troubles psychiatriques restent pourtant mal connus et trop souvent associés à la folie, à l'incurabilité, à la violence. Il faut briser ce cercle vicieux de stigmatisation de la maladie mentale.

Les difficultés de la psychiatrie persistent alors qu'elles sont bien identifiées : retard dans le dépistage et dans le diagnostic, entrée tardive dans le soin, parcours de soin et d'accompagnement morcelé et non coordonné, épuisement des proches aidants. Dans cet avis adopté le 24 mars 2021, le CESE formule 20 préconisations autour de plusieurs priorités indissociables : agir sur la connaissance et la représentation de la santé mentale ; favoriser une entrée plus précoce dans le soin ; renforcer les moyens matériels et humains de la psychiatrie ; consolider la coordination médicale et médico-sociale afin d'améliorer l'accompagnement des patientes et des patients mais aussi de leurs proches.

La CFTC soutient particulièrement la deuxième préconisation de cet avis : il faut des campagnes d'information et de sensibilisation à destination du grand public pour assurer une connaissance générale et non stigmatisante. L'école, le travail, en lien avec les organisations professionnelles et les acteurs de la santé doivent pouvoir trouver tous les outils nécessaires pour une meilleure compréhension des pathologies liées à la santé mentale.

Une aide doit être apportée aux aidants, aux familles qui se déclarent perdus, démunis dans le labyrinthe des démarches à accomplir pour obtenir un vrai diagnostic. De même, le renforcement de la formation, l'augmentation des budgets dans les établissements de santé, une meilleure attractivité des métiers liés à la psychiatrie sont autant de préconisations que la CFTC soutient.

Le groupe de la CFTC tient à souligner qu'il est primordial de mieux identifier les fragilités psychologiques et psychiatriques souvent aggravées par l'isolement chez les personnes âgées.

La CFTC a voté cet avis.

Suivi par Pascale COTON

Pour consulter l'avis, cliquez [ici](#) – position CFTC p 71